

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2025).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 461,05
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 569,02
3	Dépenses d'équipement brut / population	417,75
4	Encours de dette / population	942,62
5	DGF / population	197,20
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66,10%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,04%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26,63%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	60,08%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6,65%